

L'eau, meilleure et moins chère !

Le syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers, dont fait partie notre ville, a négocié de nouveaux contrats pour la fourniture et la distribution de l'eau potable. Les efforts entrepris depuis la fin de l'année 2012 ont porté leurs fruits : les consommations sont facturées à la baisse, et l'eau fournie sera bientôt intégralement décarbonatée. Explications. ▶ Maryline Archimbaud

Vous l'avez peut-être remarqué : depuis le 1^{er} juillet, le prix de l'eau a diminué (lire encadré). Une baisse de 23% à 25% selon votre abonnement, obtenue par le syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers (S.E.P.G.)* dans le cadre du renouvellement de son contrat de délégation. « Si celui-ci a été attribué à nouveau à la société Eau et Force pour une durée de douze ans, il est en outre désormais assorti de critères de performance visant à préserver la ressource naturelle, explique Alain Le Provot, directeur du service de l'Environnement. Dans l'objectif de porter à 92% le rendement du réseau, le délégataire s'est engagé notamment à traquer les fuites pour éviter le gaspillage de 1,3 million de mètres cubes par an et à renouveler chaque année 7 kilomètres de canalisations. »

Parallèlement, tous les compteurs seront équipés, d'ici 2018, d'un système de télérelève qui offrira aux usagers une meilleure maîtrise de leurs dépenses en eau. Ils pourront en effet, à tout moment, consulter leur compte en ligne pour suivre leurs consommations. Ces compteurs connectés alerteront aussi en cas de fuite ou de retour d'eau.

Des ambitions fortes

Le S.E.P.G. souhaitait également offrir aux 605 000 habitants de son territoire une eau de meilleure qualité. Ce sera chose faite dès la mi-2018 : toute l'eau distribuée sera décarbonatée, ou « adoucie ». Cela concernera l'eau produite par le syndicat lui-même, grâce à l'installation d'une unité de décarbonatation dans son usine du mont Valérien, mais aussi l'eau achetée en complément par le S.E.P.G. pour couvrir l'ensemble des besoins de ses dix communes. À compter de mi-2018, ces 15 millions de mètres cubes par an seront fournis par Suez Environnement et par le syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif). Durant la période de transition, c'est Suez Environnement

qui garantira l'intégralité de l'approvisionnement en eau « normale ». « Il nous a fallu deux ans et demi de travail et de négociations pour parvenir à ces accords, souligne Philippe d'Estaintot, adjoint au maire en charge du Développement durable et de l'Environnement et vice-président du S.E.P.G., qui s'est particulièrement investi dans la procédure. Ce nouveau marché de 650 millions d'euros sur douze ans affiche de grandes ambitions en matière de coût économique, de qualité de l'eau, de service à l'utilisateur, de maîtrise de la ressource et de performance environnementale. »

Une sécurité renforcée

Les choix opérés par le S.E.P.G. répondent en effet à plusieurs objectifs, à commencer par le développement durable du territoire. Fournir une eau à 100% adoucie, moins agressive pour le réseau de distribution et les appareils électroménagers, contribue en effet à augmenter la durée de vie des équipements et à diminuer les consommations énergétiques associées. Par ailleurs, la diversification des ressources (Seine, Oise, nappes) et des fournisseurs permet d'élever le niveau de sécurité du service. En 2018, 72% des volumes distribués seront produits par des acteurs publics.

En achetant l'eau en direct – à un prix inférieur à celui d'avant juillet 2015, y compris pour l'eau décarbonatée –, le S.E.P.G. dispose également d'une plus grande maîtrise de ses ressources. Et la revente au délégataire lui permet de financer les investissements prévus sur les dix prochaines années et de couvrir les coûts de fonctionnement engendrés par le renforcement de ses compétences pour pouvoir exercer pleinement sa mission. Enfin, en contractualisation avec le Sedif, le S.E.P.G. initie une démarche innovante de partage des ressources entre collectivités franciliennes, devenant ainsi la première autorité organisatrice à s'inscrire concrètement dans le Grand Paris de l'eau.

* Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne.

L'impact sur la facture

La baisse du prix de l'eau ne porte que sur la partie « eau potable » de votre facture, qui couvre les frais de production, d'acheminement et de consommation. Le montant total à régler comprend également un poste « assainissement », ainsi que des taxes et des redevances, non concernés par le nouveau contrat de délégation conclu par le S.E.P.G.

Merci Gazpar !

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la Ville de Rueil-Malmaison a été sélectionnée pour être l'une des trois communes pilotes en Île-de-France pour l'installation de compteurs Gazpar de la société GrDF. Certains Rueillois découvrent ainsi, en avant-première, ces compteurs intelligents qui permettent de suivre l'évolution de sa consommation en temps réel. Grâce à ce nouveau système, les utilisateurs bénéficient également d'une facturation basée sur la consommation réelle et non plus sur des estimations.

Devenez famille à énergie positive

Afin de vous permettre de découvrir le défi « Familles à énergie positive », le service du Développement durable organise des points rencontre. L'objectif de la participation à cette action est de démontrer que, tous ensemble, il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre... tout en réduisant ses factures d'énergie !

Rendez-vous les samedis 10 octobre et 7 novembre, de 9h30 à 12h30, au marché du centre-ville, et le jeudi 12 novembre, de 19h à 20h30, à la médiathèque Jacques-Baumel.

